ces termes. riage , cesse fant soit en-

s juges sur iât ce qu'on mpossible de juges est ici e d'une loi stances dont mbinaisons. es principes torité paterle? &c.

econd article rnée à tridi.

à celles conm qui avoit unal de case résolution. nivôse, in-, relative an

ition relative , quoique la e maintenue.

es françaises t contraires à antageuses à nécessaires à

naintienne la ourroit ruiner

benef. 15 j. 50 l. 5 s. 6 d. 5 s. 3 d. à 6 s. 79 l. 2 s. 6 d. 3 l. 12 s. 6 d.

 $21 \frac{1}{2}$, 21 9 d. 9 d., 22 s. 1. , 8 1. 15 8.

377 1. 10 s. -19 s. — Saven

TAGA SECTION Politiques,

NOUVELLES POLITIOUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

Primedi 11 Pluviôse, an V. (Lundi 30 Janvier 1797).

Prise d'un vaisseau français, ayant à bord 450 housards, par une frégate ennemie. — Ratification d'une alliance entre la cour de Vienne et celle de Rome. — Commandement en chef de l'armée papale donné au général Colli. — Feu continuel des Français à Huningue sur les travailleurs autrichiens. — Discussion sur les horris bles massacres arrivés à Toulouse.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, s'emparer de Bologne & de Ferrare, & ensuite se con-16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

ITALIE.

De Naples , le 28 décembre.

D'après la publication de la paix avec la république française, les bâtimens qui faisoient partie de la flotte anglaise sur la Méditerranée sont rentrés dans nos ports; & l'on croit que de cette paix notre cour pourra passer, Comme l'Espagne, à une ligue offensive & défensive avec la république. On assure que dans le traité conclu entre les deux gouvernemens, il y a des articles secrets d'une grande quantité importance, par lesquels, d'une part, notre souverain donnera à la France 8 millions de ducats & une grande de denrées ; il remettra en liberté les napolitains emprisonnés comme partisans des nouvelles opinions ; d'autre part on lui cédera toute la province de la Marche d'Ancone appartenant au pape, sous la condition que la république se servira de tous les ports du royaume de Naples & sur-tout de celui de Messine. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ici, au lieu de cesser les armemens, on continue de rassembler les recrues, ce qui annonce de grands desseins, qu'on suppose généralement dirigés sur l'état du saint-siege.

De Rome, le 7 janvier.

Le marquis del Vasto, ministre de Naples, continue son séjour ici, & de concert avec le ministre français Cacault, il fait toutes les tentatives pour engager le pape à faire la paix avec la France. Mais nous savons, à n'en point douter, que le saint-pere reste ferme dans son projet guerrier.

Un courier expédié de Vienne, par monsignor Albani, nous assure de toute la bienveillance de S. M. I. pour le saint-siege. Dans cette vue, on a dejà ratifié l'alliance avec noire cour, & le général Colli viendra commander en chef l'armée papale, à laquelle on joindra 10 à 15 mille autrichiens, avec 4 colonels & 4 majors, pour former un corps de 40,000 combattans, qui, sous le commandement absolu du général Colli, marcheront pour

certeront pour le reste de la Lombardie.

De Génes, le 7 janvier.

On écrit de Livourne, que la frégate anglaise la Sardine est arrivée à Porto-Ferrajo bien maltraitée par un combat avec une frégate française, & ayant à bord beancoup de morts & de blesses.

Ces jours derniers il est arrive de Lucques un corps d'environ 2,500 légionnaires cispadans & lombards. Il y a Livourne environ 1000 soldats italiens & 1500 fran-

Il est arrivé ici un bâtiment danois, dont le capitaine déclare avoir été visité au détroit de Gibraltar par trois vaisseaux anglais, & ensuite au cap de Gatte, sur la côte d'Espagne, par trois vaisseaux espagnols.

De Reggio, le 8 janvier.

Dans la seance du 2, on a décrêté que le peuple modénois ayant une créance de 60 millions de monnoie de Modene contre l'ex-due, on nommera un comité pour la vérification des titres, & ensuite on demandera aux tribunaux de Venise le séquestre des biens de l'ex-duc.

ANGLETERRE.

De Londres, le 21 janvier.

On reçoit d'Irlande les détails suivans : Un gros vaisseau français, armé en flûte, monté de 30 canons & ayant & bord 450 housards, a été pris à l'embouchure du Shannon par la frégate la Druyde. La Ville de l'Orient, construit pour 74 pieces de canon & armé en flûte, ayant 500 housards à bord, a été pris par la frégate l'Unicorne : ces deux vaisseaux ont été conduits à Kinsale le 12 de ce mois. L'Allegro, bâtiment de transport français, a été pris à la hauteur de Brest par le sloop le Swiftsure, & conduit à Plymouth.

On écrit de Lisbonne, que l'escadre anglaise en venant de Gibraltar dans le Tage, a pris un bâtiment espagnol parti de Buenos Ayres pour Cadix, chargé de peaux, de suif & d'argent monnoyé. On évalue la cargaison à 32 mille liv. steri. (750,000 liv. tournois).

SUISSE.

De Bale , le 23 janvier.

Les Autrichiens ne sont pas encore bien avancés avec leurs ouvrages devant la tête du pont de Huningue. La premiere parallele a été ouverte à plus de 350 toises de la demi-lune; & quoiqu'on ait depuis continuellement travaillé, elle n'est pas encore achevée, les Français entretenant un seu très-bien dirigé ser les travailleurs. Aussi est-il presque impossible aux Autrichiens, malgré la grande sévérité qu'ils emploient, de contenir les troupes des pauvres paysans, qui, rassemblés des provinces voisines de la Souabe & de l'Autriche, sont obligés de travailler anx tranchées, quoiqu'ils soient continuellement exposés au feu le plus vif des Français. Il périt par jour 40 à 60 de ces malheureux. Beaucoup de ceux qui ont tronvé moyen de s'échapper arrivent ici & retournent dans leurs fovers par Schaffouse; cependant ils sont obligés d'y vivre éloignés de leurs familles & de demeurer dans les forês, parce que s'ils sont découverts, ils sont sévèrement punis & renvoyés devant la tête de pont.

Ta grosse artillerie de Kehl est arrivée dans les batteries autrichiennes, & il paroît qu'on s'en servira dans deux ou trois jours. Beaucoup de troupes de l'armée qui a fait le siège de Kehl, sont également arrivées, aiusi que le colonel de Rouvroi, qui a dirigé l'artillerie autrichienne devant ce fort.

Le reste des troupes autrichiennes devant Kehl, ainsi que la plus grande partie du corps de Stztarray, cantonné à Rasiadt & dans les environs, est parti pour Manheim où une grande armée doit être formée. Le prince Charles s'y est également rendu : on croit qu'il va se porter sur le Hundsruk pour tâcher d'obliger les français de se retirer derrière la Moselle & d'évacuer Treves & Coblemtz.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DU FINISTERE.

De Brest , le 30 nivôse.

Il vient d'entrer ici le navire anglais le Cumberland, de 300 tonneaux, chargé de sucre, coton & cuirs, venant de la Burbade & atlant à Liverpool, pris & amarine le 16 de ce mois, par le vaisseau les Droits de l'Homme. L'état-major & l'équipage de ce vaisseau ont heaucoup perdu dans son naufrage; mais cette prise vient à propos nous apporter quelque dédommagement.

Nous apprenons que la frégate la Fraternité est entrée à Rochefort avec le vaisseau la Répolition, & que le vaisseau rasé le Szévola à été coulé en mer, après qu'on la cu sauvé tout le monde. Ainsi il ue reste plus dehors que quelques corvettes & flûtes, la frégate la Bravoure étant, depuis quelques jours, arrivée à l'Orient. La flûte le Suffrein a été reprise aux Anglais.

DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE.

D'Angers, le 5 pluviose.

Les Affiches d'Angers annoncent que les brigands contimuent de commettre des excès dans les campagnes; ils ensoncent les portes des fermes, forcent & brisent les membles, pillent tout ce qu'ils peuvent emporter & brûlent même les pieds des propriétaires pour les contraindre à déclarer où est caché leur argent.

L'arbre de la liberté a été coupé, la mit du 1er. au 2 pluviôse, dans les deux communes de Pelouailles & Saint-Silvain. D'après les recherches qui ont été faites, il résulte que les anteurs de ce délit sont des anarchistes, qui l'ont commis ou fait commettre afin de l'attribuer aux royalistes.

De Paris , le 10 pluviôse.

Le journal des Défenseurs de la Patrie a publié aujourd'hui une lettre du général Buonaparte, & une autre du général Alexandre Berthier, contenant la relation la plus circonstancies des différens combats qui ont eu lieu depuis le 19 nivôse jusqu'au 27, à Saint-Georges, à Anguisni & à la Favorite. Le défant de temps nous force d'en renvoyer l'extrait à demain.

Il devient impossible de donter que l'on n'organise des troubles dans toute la république sur un plan uniforme. Par-tout, en effet, nous tronvous la même faction qui s'agite, qui provoque, qui commet des violences & des menrtres; & cette faction est celle qui a commis tous les crimes de la révolution.

Nous avons rendu compte de ce qui s'est passé à Lyon & aux environs. A Toulouse, les tentatives de la faction terroriste ont eut des suites plus funestes.

Le 17 janvier, vieux style, on donneit la Pauvre Femme, piece où respire à-la-fois la haine pour les brigands & l'amour des vertus paisibles. La représentation à été troublée tout-à-coup par une foule d'hommes qui se sont précipités dans la salle, armés de sabres & de pistolets. Le tumulte a été affreux, la rixe qui s'est engagée a été très-sanglante, soixante à quatre-vingts personnes ont, dit-on, été blessées.

Le 21 janvier, le même parti s'est rassemblé & a donné un banquet, à la suite daquel ces hommes, ivres de vin & de fureur, se sont promenés dans la ville en heurlant ces mots: mort aux chourns. Ils ne s'en sont pas tenus à ces cris de sang; ils out forcé le domicile d'un citoyen, où se trouvoit Mazade, député au conseil des anciens, & qui étoit en congé dans cette ville, & l'ont blessé lui & sa femme à coups de pierres. Veilà les violences qui se commettent à Toulouse, & qui ne doivent point étonner, puisque l'on a voulu maintenir en place une municipalité qui n'a été éluc que par la violence.

A Arles, îl s'est élevé des troubles que nous ferons

commoître quand nous en saurons mieux les détails.

A Tours, on a commis-des violences, sons prétexte de faire des visites pour les émigrés, & pour cela on s'est aidé du secours de soldats qui avoient été séduits

par les factieux. De trois soldats qui s'étoient livres à des excès; un a été fasillé, sur la place publique, par jugement d'un conseil de guerre.

Extrait de la lettre écrite le 27 nivôse, an 5, par les administrateurs municipaux du canton de Rouen, au ministre de l'interieur.

Citoyen ministre, nous avons eu l'honneur de vous remettre dans le commencement de notre administration, des états civils dont le résultat étoit bien affligeant.

L'an III. Le nombre des naissances s'élevoit

t du 1er. au clouailles & t été faites, anarchistes, uttribuer aux

a publié au-& une autre

'organise des an uniforme. faction qui ences & des

tes. uvra Femme, gands & l'asont precipistolets. Le

ssemble & a mmes, ivres la ville en ne s'en sont le domicile é au conseil te ville, & es. Voilà les qui ne doinaintenir en r la violence. nons ferons details.

ous prétexte our cela on été séduits excès; un a gement d'un

5, par les

ur de vous ligeant.

2796

a relation la ont en lieu s, à Anguiari s force d'en

commis tous passé à Lyon s de la fag-

été troublée ngagée a été connes out,

Rouen, au

Celui des morts à. 4472 Excédent. 1676 morts.

2325

> Excédent 3395 morts.

Anjourd'hui, celui que nous nous empressons de vous emetire, vous prouvera que les bons effets des sages prinipes administratifs se sont dejà ressentis.

Le 1er, trimestre de cette année. Les naissances 662 s'éleverent à 591

Excédent en faveur de la population. . 71

Tels sont les heureux effets de l'abondance & du bon ordre qui reguent dans notre commune.

Sur les soi-disans députés extraordinaires du commerce.

Tous les journaux ont parlé d'une convocation de dé-put's extraordinaires du commerce & de leur réunion à Paris; mais aucun journaliste, je crois, n'a considéré es nouveau corps réprésentain sous le point de vue de a constitution.

Qu'est-ce qu'un député, dans le sens que donuent à ce not les publicistes & tous les peuples l'îtres?

N'est-ce pas celui qui représente une nation, une province, ou une réunion que conque de citoyens dans l'exer-cice de leurs droits politiques?

Le commerce en France est-il une corporation poli-

tique? S'il ne l'est pas (comme on n'en sauroit douter), conçoi-on qu'il puisse avoir des députés, soit ordinaires,

seit extraordinaires? N'est-ce pas une violation manifeste de la constitution, qui n'admet aucune corporation politique, proscrit toute pérition collective, & défend que les citoyens puissent exercer leurs droits politiques ailleurs que dans les assemblées primaires ou communales? (Articles 365 & 364). Peut-ou prévoir toutes les conséquences d'une pareille innovation? N'est-ce pas une violation manifeste de la constitution,

Si le directoire a pu une fois convoquer 25 ou 30 représentans ou députés extraordinaires du commerce, qui l'empêchan dans d'autres circonstances d'en convoquer 50, puis 500, puis 5000? S'il a pu appeller amprès de lai des députés extraor-

dinaires du commerce, ne poarra-i-il pas en demander de même à l'agriculture, & à toutes les professions ntiles?

Ne voit-on pas qu'il pourroit s'environner ainsi d'une puissance formidable?

Conçoit-on d'ailleurs que le pouvoir exécutif puisse, de son propre mouvement, assembler des citoyens, provoquer des élections, en déterminer le mode, appeller à lui les personnes élues, leur soumettre publiquement des questions du plus haut intérêt pour la tranquillité générale, & créer ainsi à côté des trois pouvoirs constitutionnels un pouvoir consultatif, d'autant plus puissant, d'autant plus redoutable, qu'il auroit, sur des matieres graves, l'initiative de l'opinion publique?

Quel nom donnera le directoire an genre de mission que remplissent ces prétendus députés?

Sont-ils (selon lui) des représentans récls ou de sim-

ples agens, des fonctionnaires publics ou des commis, une puissance ou un instrument?

Ont-ils été appellés pour éclairer le ministre, ou le directoire, on les deux conseils?

N'a-t-on pas vouln se menager un moyen de donner du poids à tel message du directoire, dans lequel on proposeroit telle mesure, en annongant que tel est le von des députés extraordinaires du commerce?

Mais ces prétendus députés extraordinaires du commerce sont-ils bien la véritable représentation du commerce de France?

Chaque département, chaque ville de commerce, chaque pays de manufacture, chaque port de mer, a-t-il concouru à la nomination de ces députés ? Chaque citoyen patenté pour raison de commerce; a-t-il été admis à donner son suffrage

Si an contraire, & comme cela est constant, il n'y a' que les commerçans notables d'une vingtaine de villes, tout an plus, qui aient été admis au privilege de faire cette élection, comment les 25 ou 30 individus ainsi nommés, & dont plusieurs sont recommandables par leurs lumieres, ont-ils pa croire & se qualifier les d putés extruordinaires du commerce?

S'il y a quelque chose d'extraordinaire en toat cela. n'est-ce pas que dans une république nouvelle, où font le monde doit compoître ses droits & ses devoirs, il se soit trouvé un ministre qui ait proposé une nomination aussi inconstitutionnelle, des membres du directoire qui l'aient autorisée, des citoyens qui l'aient faite, des hommes raisonnables qui l'aient acceptée? N'est-ce pas encore que la réunion de ces prétendus députés se soit faite à Paris, authentiquement, sons les yeux du corps législatif? N'est-ce pas, enfin, qu'un pareil ordre de choses ait existé deux mois & qu'il existe encore?

Un ami de la constitution.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoven Riou.

Séance du 10 pluviose.

Nous renvoyons à demain, les objets qui ont occupé le commencement de celte séance, pour faire connoître l'orageuse discussion dout nous allous rendre compte.

Ozun a obtenu la parole pour une motion d'ordre ; il a demandé qu'un message fût adressé au directoire pour qu'il fasse connoître l'état où se trouve la commune de Toulouse. Voiei comment Ozun a motivé cette demande.

Les troubles, a-t-il dit, que la vigilance de la police a prévenus à Paris le 1er plaviose, ont éclaté à Toulouse; ils prouvent que le mouvement étoit organisé pour avoir lieu en même tems sur tous les points de la république.

Les brigands ont répandu dans la commune qui vient d'être nommée, le sang de soixante citoyens; la terreur a été générale, six cents familles ont abandonné leurs foyers. Le représentant Mazade a été frappé, & ce qu'il y a de plus cruel, c'est l'incertitude où l'on est sur la suite de tant d'excès.

Quelques voix demandent l'ordre du jour. Pérès (de

la Haute-Garonne) court à la tribune; il assure que les malheurs arrivés à Toulouse sont les effets de la vengeance de la faction qui n'a pu parvenir à faire destituer la municipalité, & qui a saisi l'occasion de la mort d'un prêtre réfractaire... Il s'éleve des murmures.

Pérès continue; il dit qu'on a exposé ce prêtre revêtu de sa robe de cordelier, robe que des prêtres en surplis qui pricient près du mort, ont coupé en petits morceaux pour la distribuer aux assistans. L'on a ensuite promené le corps dans les rues ; les officiers de paix , qui vouloient le faire porter au lieu des sépultures, furent insultés.

Le jour de la cérémonie commémorative du 21 janvier, ceux qui la célébroient reçurent des insultes.

Quant aux massacres, ils ont eu lieu pour une actrice qui faisoit toujours mettre au répertoire, des pieces qui pouvoient deplaire à un parti. Le premier coup a été tiré par un capitaine d'une compagnie de Jésus. Les magistrats n'ont rien négligé pour arrêter le désordre, & faire punir les coupables.

Rouzet court à la tribune : une vive altercation s'éleve entre Pérès & lui; la parole reste à Perès, il continue.

On a formé à Toulouse des rassemblemens ; on a nommé des dizainiers, des centainiers; on a offert aux ouvriers de leur payer leurs journées pour leur faire quitter leur travail.

Pérès lit un grand nombre de pieces à l'appui de son opinion, & comme il est certain que la municipalité a fait son devoir, il se joint à Ozun pour demander que le message proposé soit adressé au directoire.

Plusieurs voix. — Appuyé.

Mailhe court à la tribune.

On demande qu'il ne soit pas entenda ; il insiste (le bruit augmente). Duplantier court à la tribuue.

L'ordre du jour! crie-t-on ; l'ordre du jour! Le tumulte s'accroît; Duplantier s'écrie : est-il des priviléges?.... les cris redoublent.

Plusieurs voix. - Le message!

Duplantier fait envain des efforts pour être entendu; il veut parler contre le président.

Les clameurs continuent.

Le président rétablit un instant le calme. J'ai tenu, dit-il, une liste exacte, j'ai appellé Mailhe à la tribane: on demande la parole contre moi, je l'accorde.

Un grand nombre de voix : Non, non, l'ordre du jour! le message!

Duplantier quitte la tribune.

Le président met aux voix la proposition du message; elle est adoptée.

Mailhe reparoit à la tribune ; la même opposition se maniseste : il insiste toujours ; les cris, l'ordre du jour! continuent.

Le président. - L'orateur demande la parole pour des faits.

L'ordre du jour! crie-t-ou.

Mailhe. - L'exécution du réglement....

Les cris l'interrompent. La plus vive agitation regi dans la salle ; des altercations particulieres s'engagent, Mailhe. - Citoyens

De nonveaux cris s'élevent.

Pérès demande qu'on entende Mailhe.

Une voix. - Les finances!

Mailhe. - Elle n'est pas nouvelle, mais il faut espé rer qu'elle cessera, cette tactique employée pour sauve les assassins....

L'opinant est interrompu par de violens murmures ; l tumulte, les altercations recommencent.

Plusieurs voix. — Des faits; des faits....
D'autres voix. — L'ordre du jour! l'ordre du jour! Pastoret. — Quand deux représentans de la même commune ont sur les mêmes faits.....

Pasloret est interrompu; il descend de la tribune. Un secrétaire lit le réglement, enfin Mailhe est entendu.

Il dément les faits avancés par Pérès, & en cite de contraires. « Vous ne voyez pas, dit-il, dans quel pre cipice on veut vous pousser...

Plusieurs voix. -Si! si!

Mailhe continue ; il assure que l'enterrement du prêtre réfractaire dont on a parlé ne peut se comparer qu'al l'histoire des drapeaux blancs. (On murmure). Quant aux assassins , ils étoient partis de la municipalité (les murmures augmentent) la force armée à Toulous est un élite de brigands. (On murmure avec plus de force). Vadier fils, aussi scélérat que son pere, est à la téte de la munipalité. La haine ensin qu'on porte aux citoyens de Toulouse vient de ce qu'ils sont bien résolus à se réunir en assemblées primaires & à ne plus souffrir que les choix y soient préparés & faits par le crime.

Lecointe se félicite de ce que le conseil a écouté Maille & comme il doit être important de s'assurer des faits qu' a cités , il demande que son dire soit consigné dans le message au directoire. Jard Pauvilliers fait sentir que ce scroit un attentat à la liberté des opinions; il propose donc qu'on ne sasse connoître au directoire que le faits, sans qu'il soit questiou de l'opinion de Mailhe n du nom. Un autre membre propose que le Message d directoire comprenne toutes ces communes où il y a cu des troubles.

Ces deux dernieres propositions sont adoptées.

Errata. - Dans la feuille d'hier, à l'article Hollande page 517, 2° col., lign. 4 & 5, van Lelyrald et Frap. lisez van Lelyveld et Frap. Ligne 14, résoudre, lisez dissoudre.

Le Chrétien instruit de sa Religion, de l'Ecriture Sainte & de l'Histoire de l'Eglise, ou journée d'un Chrétien, pour l'année 1797, prix i liv. 16 s. broché. A Paris, chez Belin, impriment, rue Saint-Jacques, n.º 22.

Portrait de Marie-Phérese-Charlotte, fille de Louis XVI, ègo de 17 ans, dans la prison du Temple. A Paris, chez Marret, graveur, rue de Thionville, n.º 1744.